

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/DS27/51/Add.23

25 octobre 2001

(01-5283)

Original: anglais

COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES – RÉGIME APPLICABLE À L'IMPORTATION, À LA VENTE ET À LA DISTRIBUTION DES BANANES

Rapport de situation des Communautés européennes

Addendum

La communication ci-après, datée du 25 octobre 2001, adressée par la Délégation permanente de la Commission européenne au Président de l'Organe de règlement des différends, est distribuée conformément à l'article 21:6 du Mémoire d'accord sur le règlement des différends.

Rapport de situation sur la mise en œuvre des recommandations et décisions concernant le différend Communautés européennes – Régime applicable à l'importation, à la vente et à la distribution des bananes

Les Communautés européennes continuent de travailler activement sur les instruments juridiques requis, au niveau interne et au niveau de l'OMC, pour la gestion des trois contingents tarifaires après le 1^{er} janvier 2002.

Les CE notent avec satisfaction que la procédure d'examen des dérogations demandées a été engagée, et elles sont prêtes à participer pleinement et de façon constructive à cet exercice, de même que les États ACP.
